



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUILLET 2019

N° DEL 2019.07.03/098

Thème : FINANCES 3

Objet : Attribution  
d'une subvention au  
collège Vauban pour la  
section escalade.

Convocation :

Date : 27/06/2019

Affichage : 27/06/2019

Nombre de membres  
du conseil municipal

En exercice : 33

Présents : 22

Nombre de  
suffrages  
exprimés : 31

Le **mercredi 3 juillet 2019** à 18h00 le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance publique dans la salle du 1<sup>er</sup> étage de la CCB, sous la présidence de **Monsieur Gérard FROMM, Maire.**

### Étaient Présents :

GUÉRIN Nicole, POYAU Aurélie, DAERDEN Francine, BOVETTO Fanny, DUFOUR Maurice AIGUIER Yvon, MARCHELLO Marie, PETELET Renée, DJEFFAL Mohamed, JIMENEZ Claude, PROREL Alain, KHALIFA Daphné, BRUNET Pascale, RASTELLO Ann, HOLLARD Rémi, PEYTHIEU Éric, GRYZKA Romain, VALDENAIRE Catherine, MONIER Bruno, BREUIL Marc, DAZIN Florian.

### Étaient représentés :

GUIGLI Catherine donne pouvoir à POYAU Aurélie;  
JALADE Jacques donne pouvoir à PROREL Alain;  
MARTINEZ Gilles donne pouvoir à FROMM Gérard;  
FERRAINA Marie-Hélène donne pouvoir à GUÉRIN Nicole;  
CIUPPA Marcel donne pouvoir à DAERDEN Francine;  
ROMAIN Manuel donne pouvoir à DJEFFAL Mohamed  
FABRE Mireille donne pouvoir à MARCHELLO Marie;  
MUHLACH Catherine donne pouvoir à MONIER Bruno;  
PICAT RE Alessandro donne pouvoir à GRYZKA Romain.

### Absents excusés :

GUIGLI Catherine, JALADE Jacques, MARTINEZ Gilles, MILLET Thibault, FERRAINA Marie-Hélène, CIUPPA Marcel, ROMAIN Manuel, FABRE Mireille, MUHLACH Catherine, PICAT RE Alessandro, ARMAND Émilie.

Secrétaire de séance : Mohamed DJEFFAL

**Rapporteur : PROREL Alain**

Par délibération N°DEL 2018.11.14/174 en date du 14 novembre 2018, le conseil municipal a approuvé, pour une période de 4 années à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2018, une convention de partenariat avec le collège Vauban pour la section sportive escalade.

L'article 8 de ladite convention prévoit que « la ville de Briançon versera une subvention annuelle dont le montant sera fixé lors du vote du budget et des subventions ».

Lors du vote des subventions pour l'année 2019, la subvention accordée au collège Vauban pour la section sportive escalade n'apparaissait pas dans le tableau récapitulatif joint à la délibération attributive. Il est donc aujourd'hui nécessaire de corriger cet oubli, en application de la convention de partenariat 2018-2022 signée avec le collège Vauban.

Ceci exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'approuver le versement d'une subvention pour l'année 2019 d'un montant de 2 100,00 € au collège Vauban pour la section sportive escalade ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou, en cas d'empêchement, un adjoint, un conseiller municipal délégué ou le directeur général des services à signer, au nom et pour le compte de la commune, toute pièce de nature administrative, technique ou financière nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**POUR : 31**  
**CONTRE : 0**  
**ABSTENTION : 0**

Et les membres présents ont signé au registre après lecture.

FINANCES 3 DEL 2019.07.03/098

PUBLIÉ LE **16 JUIL. 2019**

Pour le Maire et par délégation  
le Directeur général des services,  
Éric DUBOIS.

